EXTRAIT DU REGISTRE

			DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE			
DE			·
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille quatorze
(#1)			le 18 avril
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Votants	:	15	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014
Pouvoir (s)	:	03	
Absent (s)	:	00	PRESENTS: M. PLENAT Jean Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
			Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
			M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
			Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.
Transmis Sous Préfecture le	11.	104/2014	
Transmis Sous Préfecture le Reçu en Sous Préfecture le S	7	104/1014	POUVOIRS:
Reçu en Sous Préfecture le 3	25	104/2014	M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
			Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
			Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE: Mme LE PIGEON Juliette

Nº 23/2014

Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2013 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L 2311 - 5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public jointe à la présente
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2013
- Le compte de gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité, Constate et approuve les résultats de l'exercice 2013,

DECIDE de reprendre par anticipation au budget primitif 2014 :

Le résultat déficitaire de l'exercice 2013 pour un montant de 7 575, 03 €

Le solde excédentaire de la section d'investissement pour un montant de 80 986, 95 €

PRECISE qu'il n'y a pas de restes à réaliser de l'exercice 2013

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Pour extrait conforme, M. le Maire,

TRESORERIE de SAINT TROPEZ

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2013

RAYOL CANADEL - BUDGET ASSAINISSEMENT

	Section d'investissement	Section d'Exploitation	Total des Sections
Recettes			7
IPrévisions Budgétaires Totales (A)	116 234.34	79 590.32	195 824.66
Titres de Recettes Emis (B)	12 943.10	54 583.54	67 526.64
Réductions de Titres (C)	00.0	230.00	230.001
Recettes Nettes (D=B-C)	12 943.10	54 353.54	67 296.64
Dépenses			
Autorisations Budgétaires Totales (E)	116 234.34	79 590.32	195 824.66
Mandats Emis (F)	35 246.41	64 965.89	100 212.30
Annulation de Mandats (G)	00.0	0.00	0.00
Dépenses Nettes (H=F-G)	35 246.41	64 965.891	100 212.30
Résultat de L'Exercice			
(D-H) Excédent	00.0		0.00
(H- D) Déficit	22 303.31	10612.35	32 915.66

	Résultat de Cloture 1 (2013)	80 986.92	-7 575.03
SEMENT	Résultat de l'Exercice Résultat de Cloture (2013)	-22 303.31	-10 612.35
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT	Résultats à la Cloture Part Affectée à Résultat de l'Exercice Résultat de Cloture l de L'Exercice Résultat de Cloture l Précédent (2012)	103 290.26	3 037.32 0.00 -10 612.35 -7 575.03
		Investissement	Fonctionnement

Visa du Trésorier: 27 FEV. 2014

Mme ie Maire

Fait au Rayol Canadel le Le 25 février 2014

A.M. COUMARIANOS

Jeen-Louis SANGUINETTI

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE **RAYOL - CANADEL** L'an deux mille quatorze le 18 avril Nombre de Conseillers Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, En exercice 15 à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel Présents 12 Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014 15 Votants Pouvoir (s) 03 PRESENTS: M. PLENAT Jean Maire, Absent (s) 00 M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux. Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014

Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

POUVOIRS:

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Nº 24/2014

Présentation et vote du budget 2014 – Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82- 213 du 02/03/1982 art 7)

CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 30 avril 2014 pour le vote du budget,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires du 11 avril 2014

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif de l'Assainissement exercice 2014 chapitre par chapitre.

Section d'exploitation équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de : 62 552, 40 € Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de : 111 478, 49 € Le Conseil Municipal Ouï l'exposé qui précède,

VOTE à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif tel que présenté par Monsieur le Maire et précise que le vote s'est effectué:

Par chapitre au niveau de la section d'exploitation équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 62 552, 40 €

Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 111 478, 49 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

> Pour extrait conforme, M. le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

			DES DESIGNATIONS DE CONSCIENTATION NA
MAIRIE			
DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille quatorze
			le 18 avril
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Votants	:	15	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014
Pouvoir (s)	:	03	
Absent (s)	:	00	PRESENTS: M. PLENAT Jean Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
			Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
		*	M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
			M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
			Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.
Transmie Sous Dráfostura la	966	11/2014	
Transmis dous Freieciule le	«νη(υ	MIZUIT	POUVOIRS:
Transmis Sous Préfecture le Reçu en Sous Préfecture le	256	4/2014	M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
			Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
			Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
			T

Nº 25/2014

Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2013 – Budget Commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces resultats doivent être justifiés par :

- Une siche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, jointe à la présente
- Les états des recettes à réaliser au 31 décembre 2013
- Le compte de gestion
 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

CONSTATE et APPROUVE les résultats de l'exercice 2013,

DECIDE de reprendre par anticipation au budget primitif 2014 :

Le résultat excédentaire de l'exercice 2013 pour un montant de

: 625 335, 62 €

- Le solde excédentaire de la section d'investissement pour un montant de : 795 500, 55 €

PRECISE le montant des restes à réaliser :

Reste à réaliser dépenses : 1 298 796, 44 €

Restes à réaliser Recettes : 445 293, 00 €

L'ensemble des sommes précitées sera inscrit dans le budget primitif. La délibération d'affectation du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2013

TRESORERIE de SAINT TROPEZ

RESULTATS BUDGETARES DE L'EXERCICE 2013

	Ì	İ	
	į	İ	
0	0 0		
	0 0 0		
0 0	ì	İ	
0.0			
0 0	0		
0 0	0	i	
0			
4	00	ľ	•
0	3	l	
RIDGET PRINCIPAL			
d			
THE	į	l	
\subseteq			
- 1			
П	1		
DA	91	l	
AA	> 1		
-			
NO.			

0 0 0	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
Prévisions Budgétaires Totales (A)	3 984 555.89	3 803 878.75	7 788 434.64
Titres de Recettes Emis (B)	2 127 054.66	3 743 796.75	5 870 851.41
Réductions de Titres (C)	231 200.00	4 644.58	235 844.58
Recettes Nettes (D=B-C)	1 895 854.66	3 739 152.17	5 635 006.83
Dépenses			
Autorisations Budgétaires Totales (E)	3 984 555.89	3 803 878.75	7 788 434.64
Mandats Emis (F)	2 403 184.00	3 385 631.83	1
Annulation de Mandats (G)	00.0	2 102.53ト	2 102.53
Dépenses Nettes (H=F-G)	2 403 184.00	3 383 529.30	5 786 713.30
Résultat de L'Exercice			
l (D-H) Excédent		355 622.87	-151 706.47
l (H-D) Déficit	507 329.34	\	

	Résultat de Cloture (2013)	795 500.55	625 335.62
PAL	sultats à la Cloture Part Affectée à Résultat de l'Exercice Résultat de Cloture de L'Exercice Résultat de Cloture l'Investissement (2013)	1 302 829.89† 795 500.55ľ	444 712.75175 000.00 f 355 622.87 <u>j</u> 625 335.62l
ESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL	Part Affectée à l'Investissement		-175 000.004
RESULTAT D'EXECUTION			444 712.75
	Rés	Investissement	Fonctionnement

Fait au Rayol Canadel & le 25 Février 2014 Mme le Maire

Visa du Trésorière 27 LEV. ZUIS PRINC, ALL P

A.M. COUMARIANOS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

			DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE			
DE			
RAYOL - CANADEL	,		L'an deux mille quatorze
			le 18 avril
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	•	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Votants		15	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014
Pouvoir (s)	:	03	
Absent (s)	•	00	PRESENTS: M. PLENAT Jean Maire,
`,			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
			Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
		70	M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
			M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
			Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.
Transmis Sous Préfecture le Reçu en Sous Préfecture le	علياف	4/2014	
Hanshks Sous Prefecture le	י פיוני	11011	POUVOIRS:
Reçu en Sous Préfecture le	25/	041/2014	M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
			Man I ANO Minimin a James a convicin à Mana I E DICEON Indiagra

Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Nº 26/2014

Vote des taux d'imposition communaux 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312 – 1 et suivants, L 2331 – 3,

Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi nº 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices,

CONSIDERANT que les taux d'imposition pour l'année 2013 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe d'habitation: 18, 98 - Taxe sur le foncier bâti: 13, 32

- Taxe sur le foncier non bâti :24, 58

C.F.E.:23, 19

Après avis du débat d'orientations budgétaires du 11 avril 2014,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

Avec un coefficient de variation proportionnelle de 0, 986491

- Taxe d'habitation: 18, 72

- Taxe sur le foncier bâti: 13, 14

- Taxe sur le foncier non bâti: 24, 25

- C.F.E.: 22, 88

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme,

M. le Maire,

COMMUNE: 152 LE RAYOL-CANADEL

ARRONDISSEMENT: 83 DRAGUIGNAN

TRESORERIE DE SAINT TROPEZ TRESORERIE SPL:

	raternité
10	- Frat
	Égalité
(A	iberté .

	Va
7-6	Fraternit
	Malité
	Tr.

Mairle du RAYOL-CANADEL Reçu le

N° 1259 COM (1) TAUX FDL 2014

1790 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

1 - RESSOURCES FISC	- RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS					
	Bases d'imposition effectives 2013	Taux d'imposition communaux de 2013	Taux d'imposition plafonnés 2014	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)	
Taxe d'habitation	8 574 663	18,98	*	8 727 000	1 656 385	
Taxe foncière (bâti)	5 102 445	13,32	^	5 175 000	689 310	
Taxe foncière (non bâti).	43 287	24,58	^^	42 200	10 373	
CFE	606 267	23,19	<<	487 100	112 958	
Bases de taxe d'habitatic	Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants 📀		^^	Total:	2 469 026	
II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	SEIL MUNICIPAL	1. PRODUIT DES TAXES	1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2014 (ENDU POUR 2014 (5)		
1896 818	16 065	14 739	_	11 193 - 38	35 060 -	2 939 -
20000				1 2 2 2	T. COOKE	eracc.

	A POOD IT DEC TAYES	S PIBECTES I OCAL ES ATTENDIT BOLIB 2014	NINIT BOTTE 2014 G			
II - DECISIONS DO CONSEIL MONICIPAL	I. PRODUIL DES INVE	S DIRECTES COREES ATTE	TINE NOOLOGE			
1 896 818	16 065 - 14	111 - 111	11 193 -	35 060 -	2 939	
Produit nécessaire à C Total allocations compensatrices	Produit taxe additionnelle FNB	FNB Produit des IFER	Produit de l	Produit de la CVAE	TASCOM	DCRTP @
l'équilibre du bildget	+ 618 850	+ 058	= 2435 672	72		
Versement GIR	R CD Prélèvement GIR C	Prélèvement pour le FSRIF	1	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)		
2. CALCUL DES TAUX 2014 FAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTION	I DE LA VARIATION PROPORTI	NELLE	nce (col.9) excède le plafond insci	rit col.3 (ou, à défaut, col.15 pag	SI I'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être voitée.	it obligatoirement être votée.
Taux de référence	COEFFICIENT DE VARIATIC	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2014 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2014 ©	Produit correspondant (col.10 x col.11)
Taxe d'habitation	Produit attendu		18.72	18 72	8 727 000	ノ633 694
Taxe fcncière (batl)	2 435 672		73.14	73 14	5 175 000	679 395
Taxe foncière (5on 5ati)	2 469 026	164%c'0=	91, 25	27, 78	42 200	10 234
CFE 23,19	Produit à taux constants	(6 décimales)	22,88	29 88	487 100	14 LL8
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2014 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre)	décidée en 2014 ? (indiquer OUI/	NON dans la cellule ci-contre) :			Produit fiscal attendu 2 435 37	2 435 37/

A TOULON

Le directeur dep. des finances publiques

GUY ROBERT

le 06 MARS 2014

Le sous-préfet de Draguignan, MAL SELVE

DARGUIGNAN

*

~ @ Le préfet,

ம

Jean PLENAT

AU Rawof

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMÍA ET DES FINANCES

Stanislas CAZELLES

FEUILLET A RETOURNER BUN SERVICES FREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPASSE DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

le 18 Anil 2014

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

			DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MONICH AL
MAIRIE			
DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille quatorze
			le 18 avril
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Votants	:	15	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014
Pouvoir (s)	:	03	
Absent (s)	:	00	PRESENTS: M. PLENAT Jean Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
			Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
			M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
			Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.
Transmis Sous Préfecture le Reçu en Sous Préfecture le	24/	04/2014	
D 0 D 11 1	9-	ail out	POUVOIRS:
Heçu en Sous Prefecture le	342	107/2019	M DEL MONTE André a donné nouvoir à M GHIBAUDO Olivier

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PI ENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Nº 27/2014

Subventions aux associations - année 2014

La commune compte sur son territoire des associations qui œuvrent dans des domaines divers. Ces associations participent au développement de la commune, créent du lien social, des solidarités. Dans le cadre des orientations politiques définies par l'équipe municipale, la commune soutient activement la vie

En début d'année 2014, les associations ont fait connaître leurs besoins d'aides financières de fonctionnement par le biais du dossier de demande de subvention complet.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à chaque association suivante :

ADAPEI du Var	100 €
ADORA Domaine du Rayol	10 000 €
Amicale régimentaire des anciens du groupe de commandos d'Afrique et du 3 ^{ème} groupement de choc	100 €
Association omnisports Rayol-Canadel	5 000 €
Atelier du Rayol-Canadel	2 000 €
Comité Officiel des Fêtes du Rayol-Canadel	23 000 €
Office de Tourisme du Rayol-Canadel	23 000 €
Montant réservé à répartir ultérieurement par décision du Conseil Municipal	101 000 €

Le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité les subventions pour l'ADAPEI du Var - l'amicale régimentaire des anciens du groupe commandos d'Afrique et du 3^{ème} groupement de choc, l'Association omnisports Rayol-Canadel, l'Atelier du Rayol Canadel, le Comité Officiel des Fêtes du Rayol Canadel, et le montant à répartir ultérieurement.

L'ADORA Domaine du Rayol: 13 voix pour (M. O. GHIBAUDO sort au moment du vote)

L'Office de Tourisme : 11 voix pour (M. O. GHIBAUDO, M. P. SAINT ANDRE et B. DE PONFILLY sortent au moment du vote).

Le Conseil Municipal valide pour 2014, les propositions de subventions aux associations ci-dessus détaillées et AUTORISE le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.

Pour extrait conforme, M. le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

MAIRIE			
DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille quatorze
			le 18 avril
Nombre de Conseillers		15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	•	12	à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Votants	:	15	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014
Pouvoir (s)	:	03	
Absent (s)	:	00	PRESENTS: M. PLENAT Jean Maire,
Account of the second of the s			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
			Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
			M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
			Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.
Transmis Sous Préfecture le	24	104/2014	nove one
Transmis Godo Trologialo lo	00	10112011	POUVOIRS:
Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014 Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014			M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
			Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
			Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

N° 28/2014

Subvention de fonctionnement au CCAS - Année 2014

La Commune accorde chaque année une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 12 000 € pour l'exercice 2014 en accord avec les décisions prises au cours du débat d'orientations budgétaires du 11 avril 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention de 12 000 € au CCAS,

DIT que les crédits sont prévus à l'article 657362 du Budget Communal.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,
J. PLENAT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE			25.
\mathbf{DE}			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille quatorze
			le 18 avril
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents		12	à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Votants	:	15	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014
Pouvoir (s)	:	03	
Absent (s)	:	00	PRESENTS: M. PLENAT Jean Maire,
RECORDS FOR AT \$ 2,			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
			Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
*			M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
			M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
			Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIRS:

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014 Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Nº 29 /2014

Présentation et vote du budget 2014 - Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et . L 2311-1 à L 2343-2,

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213 du 02/03/1982 art 7),

CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 30 avril 2014 pour le vote du budget, CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires du 11 avril 2014,

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif de la commune exercice 2014 chapitre par chapitre

- Section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de : 3 542 483 €
- Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de : 2 610 167, 17 €

Le Conseil Municipal Ouï l'exposé qui précède,

VOTE à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif tel que présenté par Monsieur le Maire et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 3 542 483 €
- Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 2 610 167, 17 €
 PRECISE que le budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature

M14. Pour extrait conforme,

M. le Maire, J. PLENAT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE			
DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille quatorze
			le 18 avril
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Votants	÷	15	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014
Pouvoir (s)	:	03	
Absent (s)	:	00	PRESENTS: M. PLENAT Jean Maire,
data sensas se a bara de casa			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
			Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
			M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
			Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014 Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014 **POUVOIRS**:

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE FIGEON Juliette Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Nº 30/2014

Indemnité représentative de logement des enseignants

La lettre de Monsieur le Préfet du Var en date du 14 Mars 2014, propose que le Conseil Municipal donne son avis sur le montant de l'indemnité de logement des instituteurs applicable au titre de l'année 2013.

Le montant proposé est de 3 446, 85 euros pour 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne voit pas l'intérêt, l'école n'ayant que des professeurs des écoles.

Pour extrait conforme, M. le Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

			DED DEEDERMITIONS De CONSEIL MONIONIE
MAIRIE			
DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille quatorze
241			le 18 avril
Nombre de Conseillers		15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	•	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents		12	à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Votants	:	15	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014
Pouvoir (s)	:	03	94 .
Absent (s)	:	00	PRESENTS: M. PLENAT Jean Maire,
* #			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
			Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
#			M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
			M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
			Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 24 04 2014 Roçu en Sous Préfecture le 25 04 2014

POUVOIRS:

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHBAUDO Olivier Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Nº 31/2014

Participation communale aux frais de séjour dans les Centres de vacances de l'ODEL pour l'année 2014

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer la participation de la commune aux frais de séjour des enfants dans l'un des centres de l'ODEL (Office Départemental d'Education et de Loisirs) et sachant que pour l'année 2013 la participation était de 150 euros à 300 euros par enfant suivant le quotient familial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

DECIDE que pour l'année 2014, la contribution municipale aux frais de séjour, dans les centres de vacances de l'ODEL sera de 150 euros à 300 euros par enfant et par séjour suivant le quotient familial CAF

FIXE cette participation selon le tableau ci-après :

Quotient Familial CAF	Participation communale
1 – si QF < ou = à 650 €	300 €
2 – si QF < ou = à 950 €	250 €
3 – si QF > à 950 €	150 €

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget communal.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M	AIRIE	ľ
	DE	

RAYOL - CANADEL

L'an deux mille quatorze

le 18 avril

Nombre de Conseillers 15 En exercice 15 Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Présents 12 à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014

Votants 15 Pouvoir (s)

03 00

PRESENTS: M. PLENAT Jean Maire,

M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,

Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,

M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,

M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014 Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

POUVORS:

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHBAUDO Olivier Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Nº 32/2014

Absent (s)

Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein des syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu des articles L. 5212 - 7, L 5211 - 8 et L. 5212 – 8 du CGCT, le Conseil Municipal doit élire les délégués titulaires et suppléants que sein des syndicats intercommunaux.

I°) S.I.A. le Lavandou/Le Rayol-Canadel

2 titulaires - 2 suppléants

Sont candidats:

Délégués titulaires:

J. PLENAT

O. GHIBAUDO

Délégués suppléants

C.H. VERNALDE P. SAINT ANDRE

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

Nombre de bulletins

: 15

Bulletins blancs ou nuls Suffrages exprimés

:00 : 15

ont obtenu:

Délégués titulaires:

Délégués suppléants

J. PLENAT

15 voix

C.H. VERNALDE: 15 voix

O. GHIBAUDO:

15 voix

P. SAINT ANDRE: 15voix

Sont élus :

Délégués titulaires :

J. PLENAT

Délégués suppléants - C.H. VERNALDE

Adresse: 25, Av Courmes -

83820 RAYOL CANADEL

Adresse: 29 Av. C. Ruyssen HLM Paulette Gola Nº 24 -83820 RAYOL CANADEL

O. GHIBAUDO

- P. SAINT ANDRE

Adresse: 09 Av Maurin des Maurin 83820 Rayol-Canadel

Adresse: 8, avenue des Américains -

83820 Rayol-Canadel

IIº Syndicat des eaux - SIDECM à Cogolin

2 titulaires - 2 suppléants

Sont candidats:

Délégués titulaires:

J. PLENAT

C.H. VERNALDE

Délégués suppléants

- O. GHIBAUDO

- P. SAINT ANDRE

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

Nombre de bulletins

: 15

Bulletins blancs ou nuls

:00

Suffrages exprimés

: 15

ont obtenu:

Délégués titulaires:

Délégués suppléants

J. PLENAT 15 voix - O. GHIBAUDO

15 voix

C.H. VERNALDE: 15 voix - P. SAINT ANDRE

15 voix

Sont élus :

Délégués titulaires:

J. PLENAT

Adresse: 25 Av. Courmes 83820 Rayol-Canadel

C.H. VERNALDE

Adresse: HLM P. Gola nº 24 - 29, Av Ruyssen

83820 Rayol-Canadel

Délégués suppléants

- O. GHIBAUDO Adresse: 9, Av Maurin des Maures

:

83820 Rayol-Canadel

- P. SAINT ANDRE

Adresse: 8, Av des Americains

83820 Rayol-Canadel

IIIº) S.I.V.A.A.D (Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers) St Mandrier

2 titulaires et 2 suppléants

Sont candidats:

Délégués titulaires:

B. DE PONFILLY

C.H. VERNALDE

Délégués suppléants

J. P. BOEMARE

- M. MULLER

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

Nombre de bulletins

: 15

Bulletins blancs ou nuls :

00

Suffrages exprimés

: 15

ont obtenu:

Délégués titulaires:

B. DE PONFILLY: 15 voix

C.H. VERNALDE: 15 voix

Délégués suppléants

- M. MULLER: 15 voix

- J. P. BOEMARE: 15 voix

Sont élus :

Délégués titulaires :

B. DE PONFILLY

Adresse: 3, corniche de Strasbourg

83820 Rayol-Canadel

C.H. VERNALDE

Adresse HLM P. GOLA N° 24 – 29 Av Ruyssen

83820 Rayol-Canadel

Délégués suppléants

- M. MULLER

Adresse: HLM P. GOLA Nº 12 - 29 Av Ruyssen

83820 Rayol-Canadel

- J. P. BOEMARE

Adresse: 10, les Hautes Louves -

83820 Rayol-Canadel

IV° Syndicat Intercommunal de la Danse et de la Musique de la Corniche des Maures – Bormes- Le

Lavandou - Le Rayol-Canadel (SIDAMCM) au Lavandou

2 titulaires – 1 suppléant

Sont candidats:

Délégués titulaires:

Délégué suppléant - J. LE PIGEON

M. MULLER

V. LANG

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

Nombre de bulletins

: 15

Bulletins blancs ou nuls

:00

Suffrages exprimés

: 15

ont obtenu:

Délégués titulaires:

Délégué suppléant

- J. LE PIGEON: 15 voix

M. MULLER: 15 voix

V. LANG

: 15 voix

Sont élus

Délégués titulaires :

Délégué suppléant

M. MULLER

- J. LE PIGEON

Adresse: HLM P. GOLA Nº 12 - 29 Av Ruyssen

Adresse: 3, chemin Maurin des Maures

83820 Rayol-Canadel

83820 Rayol-Canadel V. LANG

Adresse: 11 chemin du Plageron - 83820 Rayol-Canadel

V°) SYMIELEC VAR (Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var) à Brignoles

1 titulaire – 1 suppléant

Sont candidats

Délégué titulaire :

Délégué suppléant

C. H. VERNALDE

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

Nombre de bulletins

O. GHIBAUDO

: 15

83820 - VAR

Bulletins blancs ou nuls : 00

- O. GHIBAUDO: voix

Suffrages exprimés

: 15

ont obtenu:

ont obtenu

Délégué titulaire :

Délégué suppléant

- C. H. VERNALDE: voix

sont élus

Délégué titulaire :

Délégué suppléant

- C. H. VERNALDE

O. GHIBAUDO

Adresse: HLM P. GOLA Nº 24 - 29 Av Ruyssen 83820 Rayol-Canadel

Adresse: 09 Av Maurin des Maurin 83820 Rayol-Canadel

Pour extrait conforme,

M. le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

			DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE			
RAYOL - CANADEL	ı		L'an deux mille quatorze le 18 avril
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Votants	:	15	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014
Pouvoir (s)	:	03	·
Absent (s)	:	00	PRESENTS: M. PLENAT Jean Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
			Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
			M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
			Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.
Transmis Sous Préfecture le	المائد	6412611	POUVOIRS:
Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014 Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014			M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO, Olivier
			Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
		,	Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
			Annas S S S S S

Nº 33/2014

Délégués commission OPAC Var Habitat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du 1^{er} avril dernier de « VAR HABITAT » qui précise qu'il est demandé au Conseil Municipal de proposer un délégué et un suppléant pour siéger dans ces commissions. (Le maire étant membre de droit au sein de la commission des logements).

Il propose Muriel MULLER comme déléguée titulaire et Irène ALLANSON comme déléguée suppléante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

DESIGNE Muriel MULLER comme déléguée titulaire,

DESIGNE Irène ALLANSON comme déléguée suppléante.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,
J. PLENAT

EXTRAIT DU REGISTRE

l-Canadel
,

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014 Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

POUVOIRS:

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

Nº 34/2014

Nomination des membres du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale

Conformément aux dispositions de la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale et de santé,

VU les Décrets n° 95 – 562 et n° 95 – 563 du 6 Mai 1995, il y a lieu de procéder à l'élection des membres élus devant siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

VU l'article 7 du Décret n° 95 - 563 du 6 Mai 1995 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration des C.C.A.S. à trois au minimum et à sept au maximum.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

FIXE le nombre des membres élus à quatre le nombre des membres nommés à quatre Président Monsieur Jean PLENAT, Maire

Membres élus :

- Muriel MULLER
- Irène ALLANSON
- Juliette LE PIGEON
- Jean Pierre BOEMARE

PRECISE qu'il appartient au Maire de désigner les quatre membres nommés au Conseil d'Administration du C.C.A.S. par arrêté Municipal.

Pour extrait conforme, M. le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE

Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Julieite

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE **RAYOL - CANADEL** L'an deux mille quatorze le 18 avril Nombre de Conseillers Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL En exercice 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Présents 12 à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel Votants Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014 15 Pouvoir (s) 03 PRESENTS: M. PLENAT Jean Maire, Absent (s) 00 M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux. POUVOIRS: Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014 M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M GHIBAUDO Olivier Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette Recy on Sous Préfecture le 25/04/2014

Nº 35/2014

Délégué CNAS: Comité National Action Sociale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un élu pour siéger au sein du C.N.A.S. conformément aux statuts modifiés par l'Assemblée Générale du 15/05/1999.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

DESIGNE C.H. VERNALDE pour siéger au sein du CNAS pendant toute la durée du mandat.

Pour extrait conforme,

VI. le Maire,

J. PLENAT

EXTRAIT DU REGISTRE

			DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE			
DE			
RAYOL - CANADEL			L'an deux mille quatorze
			le 18 avril
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Votants	:	15	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014
Pouvoir (s)	:	03	•
Absent (s)	:	00	PRESENTS: M. PLENAT Jean Maire,
			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
			Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
-			M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
			M. BOEMARE Jean Pierre, Mime VOITURON Pascale,
			Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.
			1

Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014 Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014

POUVOIRS:

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHÎBÂUDÔ Olivier Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LÉ PIGEON Juliette Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Nº 36/2014

Désignation d'un délégué sein de la Société Publique Locale « Golfe de Saint-Tropez Tourisme

Monsieur le Maire explique :

La SPL Golfe de Saint-Tropez Tourisme est un acteur du développement touristique du territoire et un outil d'attractivité nationale et internationale du Golfe de Saint-Tropez. Son activité génère des retombées directes et indirectes participant ainsi à la promotion du territoire. La gestion et l'exploitation de la Maison du Tourisme entrent dans le champ de compétences déléguées à l'intercommunalité : celle du développement économique et touristique en tant qu'outil de service public. Le passage en Société Publique Locale et le renforcement du lien opérationnel entre les politiques publiques du territoire et les priorités d'actions futures de la Maison du Tourisme permettent aux actionnaires publics une maîtrise et un contrôle renforcé et anticipé sur ses missions et son positionnement territorial.

La Société Publique Locale, créée par la loi 2010-559 du 28 mai 2010, exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et le territoire des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales qui en sont membres. Ce type de société revêt la forme d'une société anonyme régie par le livre II du code de commerce, à l'exception de l'article L 225-1 du même code auquel il est dérogé (minimum deux actionnaires).

Par délibération nº 2013-04-4-61 du 26 septembre 2013 la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez a validé la transformation de la Société d'Economie Mixte (SEM) Maison du Tourisme en Société Publique Locale (SPL) dénommée Golfe de Saint-Tropez Tourisme

C'est dans ce cadre, la Communauté de Communes ne pouvant demeurer seul actionnaire, que par délibération n° 56/2013 en date du 17/12/2013, la commune de Rayol-Canadel a décidé d'adhérer à la SPL Golfe de Saint-Tropez Tourisme en achetant une action. Le prix d'achat de l'action a été arrêté à 23,29 € correspondant à la valeur nominale de l'action de 16 € augmentée de la quote-part des réserves et résultats de la société accumulés au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale extraordinaire de la SEM Maison du Tourisme du 04 février 2014 a validé la modification des statuts et la transformation en SPL Golfe de Saint-Tropez Tourisme.

En suite des élections municipales intervenues le 23 mars 2014, il y a lieu de désigner le représentant de la commune du Rayol-Canadel au sein de la SPL Golfe de Saint-Tropez Tourisme.

Le conseil municipal,

Vu la loi nº 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 24.2012 du 27 décembre 2012 créant la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,

Vu la délibération du conseil municipal adhérent à la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 2013-04-4-61 du conseil communautaire du 26 septembre 2013 validant la transformation de la Société d'Economie Mixte Maison du Tourisme en Société Publique Locale Golfe de Saint-Tropez Tourisme,

Vu les statuts de la SPL « Golfe de Saint-Tropez Tourisme » adoptés par le conseil d'administration le 04 février 2014 et plus particulièrement l'article 22 relatif à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales et de leurs groupements : « Les collectivités territoriales qui ont une participation au capital trop réduite ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe doivent alors se regrouper en Assemblée spéciale pour désigner un mandataire commun. L'assemblée spéciale comprend un délégué de chaque collectivité territoriale y participant. Elle élit son Président et désigne également en son sein le représentant commun qui siège au Conseil d'administration »,

Considérant que ce délégué à l'assemblée spéciale de la SPL Golfe de Saint-Tropez Tourisme doit être différent du délégué désigné par le conseil communautaire,

Le Maire demande au Conseil Municipal qui est candidat :

A. DEL MONTE est candidat

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur A. DEL MONTE représentant la commune du RAYOL-CANADEL :

- Pour représenter la commune du Rayol-Canadel aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société publique locale « Golfe de Saint-Tropez Tourisme », et le dote de tous pouvoirs à cet effet,
- Pour représenter la commune du Rayol-Canadel au sein de l'assemblée spéciale prévue à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, avec faculté d'accepter toutes fonctions dans ce cadre et le dote de tous pouvoirs à cet effet,
 - d'autoriser, en conséquence, Monsieur A. DEL MONTE à être candidat à la présidence de l'Assemblée Spéciale et à la représentation de l'Assemblée Spéciale au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale, et à accepter lesdites fonctions,
 - d'autoriser Monsieur A. DEL MONTE à accepter toutes fonctions ou mandats spéciaux qui lui seraient, le cas échéant, confiés par le Président du conseil d'administration, étant précisé que les fonctions exercées aux titres ci-dessus ne seront pas rémunérées.

 d'autoriser M. Le Maire à accomplir tous actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

83820 - VA

M. le Maire,
J. PLENAT

Pour extrait conforme,

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

			DEG DELIDERATION DE COMBEILE MONTON INC.
MAIRIE			
DE RAYOL - CANADEL			L'an deux mille quatorze le 18 avril
Nombre de Conseillers	:	15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
En exercice	:	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Présents	:	12	à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Votants	:	15	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014
Pouvoir (s)	;	03	
Absent (s)	:	00	PRESENTS: M. PLENAT Jean Maire,
``			M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,
			Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
			M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
			M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
			M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,
			Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.
Transmis Sous Préfect	ure la	20/04/2014	•
Transmis Sous Préfect Reçu en Sous Préfecti	UI (* 1)	- 50/04/2014	POUVOIRS:
Reçu en Sous Prefect	ire i	6 02/02/2014	M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier
			Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette
			Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
			SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 37/2014

Composition des commissions municipales

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'article L. 2121-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées de conseillers municipaux.

Ces commissions municipales, d'un caractère permanent, sont constituées dès le début et pour la durée du mandat.

Etant précisé que le Maire est Président de droit de toutes les Commissions municipales.

Il est proposé de constituer 13 commissions composées comme suit :

Commissions Municipales	Membres
6 0300 0 02	J. PLENAT Président
01. FINANCES: Budget - Taxes - Assurances	- SAINT ANDRE Philippe
02. TRAVAUX : Võiri6 - Entretien du patrimoine communal,	- VERNALDE C.H.
Séçurité o so sa sa sa sa sa sa sa sa sa sa sa sa sa	- MAGALHAES J.P.
	- CHAPPA C.
5	- GHIBAUDO O.
03. URBANISME	- CHAPPA C.
	- SAINT ANDRE Ph.
Covide to the second	- MAGALHAES J.P.

04. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	 SAINT ANDRE Philippe CHAPPA C. CARGILL L. DE PONFILLY B. VOITURON P.
05. SPORTS ET LOISIRS	- CHAPPA C. - BOEMARE J.P.
06. JEUNESSE	- CARGILL L MAGALHAES J.P LE PIGEON J.
07. ECOLE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES	 BOEMARE J.P. LANG V. LE PIGEON J. MULLER M.
08. CULTURE PATRIMOINE ET HISTOIRE	- LANG V. - BOEMARE J.P. - GHIBAUDO O.
09. TOURISME – FESTIVITES – ANIMATIONS	- DEL MONTE A VOITURON P DE PONFILLY B LANG V LE PIGEON J MULLER M.
10. AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE (Santé séniors)	- MULLER M. - ALLANSON I. - LE PIGEON J.
11. COMMUNICATIONS ET INFORMATIQUE	- ALLANSON I, - CARGILL L, - CHAPPA C.
12. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Commerce – Hébergement – emploi	 DEL MONTE A. VOITURON P. MAGALHAES J.P. SAINT ANDRE P. LANG V.
13. JUMELAGES ET PARTENARIATS	- ALLANSON I. - SAINT ANDRE P.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme, M. le Maire J. PLENAT

EXTRAIT DU REGISTRE

	DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
MAIRIE		
DE		
RAYOL - CANADEL	L'an deux mille quatorze	
	le 18 avril	
Nombre de Conseillers : 15	Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL	
En exercice : 15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,	
Présents : 12	à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel	
Votants : 15	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 Avril 2014	
Pouvoir (s) : 03		
Absent (s) : 00	PRESENTS: M. PLENAT Jean Maire,	
	M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe,	
	Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,	
	M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,	
	M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,	
	M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale,	
	Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.	
Transmis Cous Deffective to 91.1-1.19 11.		
Transmis Sous Préfecture le 24/04/2014 Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014	POUVOIRS:	
Reçu en Sous Préfecture le 25/04/2014	M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Clivier	
1 1	Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette	
	Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. PLENAT Jean	

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Nº 38/2014

Rémunération des avocats

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11 avril 2014 par laquelle il désignait Maître BAUDUCCO Laure (Seral BAUDUCCO PULVIRENTI &ASSOCIES à OLLIOULES) pour défendre les intérêts de la Commune dans les principaux dossiers de droit public et affaires courantes.

Il a été négocié un tarif avec ce cabinet d'avocats.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la proposition de barème d'honoraires qui sera applicable au cours de cette mandature et qui sera annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de barème d'honoraires présentée par le cabinet d'avocats SERAL BAUDUCCO PULVIRENTI & Associés à OLLIOULES.

Pour extrait conforme, M. le Maire,

PROPOSITION BAREME D'HONORAIRES HORS TAXES 2014 **COMMUNE DU RAYOL CANADEL**

Consultation téléphonique	Offerte
Consultation écrite	Entre 100 € et 500 €
Protocole transactionnel	Idem à une instance fond
Rendez vous en mairie	200 €
CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	
Requête en référé	800 €
Requête au fond	1 500 €
Ecritures complémentaires	Entre 100 € et 500 € 6
Mémoire en défense	Entre 1 200 € et 2 000 €
Cour Administrative d'Appel appelant	2 000 € 1000 € 1000 €
Cour Administrative d'Appel intimé	1 800 €
Assistance à expertise par intervention	500 €
Dire	300 € 2000 1 2 0 0 0
CONTENTIEUX JUDICIAIRE	1er degré 🔭 🔭 😘
Mise en demeure	200 € \$\$\$\$\$\$\$\$\$
Production de créance	200 €
Inscription d'hypothèque	400 € \$252, \$252
Référé en demande et en défense	800 € \$ \$ \$ \$ \$ \$
Dire	300 €
Requête, relevé de forclusion, rectification	500 €
d'erreur matérielle	
Tribunal d'Instance au fond	1 200 €
Tribunal de Grande Instance au fond	1 500 €
Ordonnance de mise en état	700 €
Juge de l'Exécution :	
- Ordonnance	1 000 €
- Jugement	1 500 €
Appel d'un référé	1 200 €
Appel d'une instance au fond :	
- en défense	1 800 €
- en demande	2 000 €

Honoraires entendus HT, hors frais. En fonction des procédures et de leurs éventuelles complexités respectives, ce barème est sujet à modification, en accord avec la commune.